

Note à l'intention du commissaire enquêteur PPRT Géosel-Géométhane

05Juillet 2019

Le PPRT règlemente l'urbanisme et son but est de mettre en œuvre des mesures de réduction des risques à la source, de limiter les effets et les conséquences des accidents : mesures contraignantes pour les habitants, couteuses pour les exploitants, et qui ne feront pas disparaître ces risques, d'où le mécontentement des usagers qui fréquentaient le site sans connaître les risques encourus.

Le PPRT ne règlera pas les problèmes de ces risques bien réels.

En ce sens le PPRT mesure des réductions des risques à la source est préférable à aucune procédure, en effet la CSS s'est révélée insuffisante par manque de moyens humains et financiers pour l'appui à l'élaboration de du PPRT.

Un PPI devrait se mettre en place parallèlement et de manière cohérente avec le PPRT, ce PPI devrait d'ailleurs être soumis à enquête publique.

Plusieurs accidents et incidents (fuites en 2010, effondrement de cavités) n'ont pas donné lieu à une réflexion approfondie sur les mesures à prendre et travaux à effectuer dans un cadre de prévention des risques.

Ce vieillissement inéluctable est difficile à évaluer et engendre une inquiétude justifiée : les enjeux sont importants pour la ville de Manosque. Les lois anciennes insuffisantes doivent être modifiées pour uniformiser les risques sur les sites industriels et aussi tout le long des canalisations d'arrivée et de départ des combustibles dangereux.

Par ailleurs il semblerait que l'information des populations concernées par l'enquête publique aient été insuffisante au vu des remarques reçues par la commission d'enquête rassemblées sur les derniers jours. En ce sens une nouvelle prolongation devrait être envisagée.

Même si la toxicité n'a pas été prise en compte, il serait de bon sens d'inscrire le risque potentiel de pollution des milieux aquatiques et des aquifères même si cela n'engendre pas de mort humaine directe.

Ajouter un nouveau site industriel de type SEVESO 3 (HYGREEN) seuil haut aux deux sites SEVESO 3 seuil haut déjà installés aux portes de Manosque, c'est augmenter considérablement des risques industriels majeurs.